

**PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE
COMMUNE DE HOUFFALIZE**

PUBLICATION

Conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Bourgmestre de la Commune de HOUFFALIZE porte à la connaissance des habitants que :

La décision du Conseil Communal du 24 octobre 2019 concernant :

**Règlement taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets dans le cadre du service ordinaire de collecte (taxe immondices).
Exercice 2020.**

a été approuvé par le SPW – Direction générale opérationnelle pouvoirs locaux – Direction de la tutelle financière – Cellule fiscale département de la gestion et des finances des pouvoirs locaux, en date du 12 décembre 2019.

Le texte du règlement peut être consulté à l'administration communale de HOUFFALIZE, rue de Schaerbeek 1 à 6660 HOUFFALIZE, tous les jours ouvrables de 08H30 à 12H00 et de 13H00 à 16H30.

Publié le 17 décembre 2019

Le Bourgmestre,
M. CAPRASSE



Le Directeur Général,
J-Y. BROUET